

Administrateur de biens

RNCP2934 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEUST — Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
Code(s) NSF	310
Code(s) ROME	C1501
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	10/02/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'administrateur de biens, appelé aussi gérant d'immeuble, assure la gestion de biens immobiliers locatifs (habitations, locaux commerciaux...) pour le compte de particuliers, de compagnies d'assurances, de sociétés foncières... Mandaté par un syndicat de copropriétaires, il exerce des fonctions à la fois techniques, juridiques et financières.

Du point de vue technique, il est chargé de la surveillance de l'état général des bâtiments et de leur entretien préventif. Dans un premier temps, il constate les dégradations et les réparations à effectuer. Puis il participe à la planification des travaux de réfection, de réhabilitation et d'aménagement des parties communes, et en assure le suivi. A ce titre, il négocie les interventions des différents corps de métiers et assiste à des réunions de chantier.

Du point de vue financier, il prend part à la fixation du montant et de la répartition des frais de copropriété dus au syndic. En contrepartie, il s'occupe du paiement des prestations générales de l'immeuble, telles qu'assurances, impôts, électricité, chauffage...

Du point de vue juridique, l'administrateur de biens est aussi spécialiste du droit immobilier, il conseille les propriétaires quant à la gestion de leur bien, les informe de leurs droits et devoirs, procède à la recherche de locataires... Il dresse l'état des lieux, établit le bail et rédige un contrat de location que les deux parties (locataire et propriétaire) pourront signer. Il gère les locations pour le compte des propriétaires : il perçoit les loyers, envoie l'argent aux propriétaires, calcule les charges... Il s'occupe aussi du règlement amiable des litiges et en cas de difficulté, il peut engager des poursuites judiciaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Etablir facilement des contacts Faire preuve de diplomatie pour régler les litiges

Avoir le sens de la négociation pour obtenir des devis avantageux

Se tenir informé de l'évolution réglementaire et législative dans le domaine de l'immobilier

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'administrateur de biens est employé par les cabinets de gestion de biens, les administrateurs d'immeubles, les syndicats de copropriété, les promoteurs-constructeurs immobiliers, les collectivités locales (offices de HLM) ou éventuellement par des cabinets d'architectes et d'urbanistes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ce professionnel doit posséder la carte professionnelle « gestion immobilière » délivrée par la préfecture pour exercer les professions d'administrateur de biens, de gérant d'immeuble ou de syndic de copropriété et la carte « transactions sur immeubles et fonds de commerce » pour travailler en tant qu'agent immobilier.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 313 €
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 605
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 101 €
Selon la branche	7 101 € – 7 323 €
Prise en charge	Branches concernées
7 101 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 323 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 10/02/2022

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2934/>